

## L'incertitude en morale

Pierre Gaudette

Quand on étudie une question morale aussi complexe et aussi dramatique que celle que l'on aborde dans la présente recherche, on est soutenu par l'espoir d'atteindre une norme d'action sûre qui permettrait des décisions rapides et certaines. Or cet espoir est souvent démenti par les faits. L'action humaine se déroule dans l'histoire. On ne peut l'embrasser à l'avance dans sa totalité. S'il se dégage certains principes stables qui éclairent la route, ils ne permettent pas à eux seuls d'atteindre le bout du chemin. Déjà des auteurs anciens nous mettaient en garde : « il ne faut pas exiger une certitude identique en toutes choses » écrivait Aristote dans son *Éthique*. Phrase que Thomas d'Aquin commentait ainsi dans sa *Somme théologique* : « Par conséquent dans les choses contingentes telles que les réalités naturelles ou les activités humaines, il suffit d'une certitude telle qu'on atteigne le vrai dans la plupart des cas, malgré quelques exceptions possibles<sup>1</sup> ».

« Atteindre le vrai dans la plupart des cas ». Il faut retenir l'expression car elle indique la limite de la démarche morale et suggère la présence de l'incertitude au cœur de la décision. En effet, demeure toujours ouverte la possibilité que nous ayons mal jugé de la situation et que nous nous trouvions effectivement placés devant une « exception ». La démarche morale ne peut en effet se contenter de principes abstraits qu'il lui suffirait de contempler. Elle a un objectif pratique : c'est d'identifier les attitudes, les gestes, les actions susceptibles de faire grandir l'humanité en chacun et dans l'ensemble de la société. Elle n'atteint son but qu'au moment où elle devient capable de jeter de la lumière sur une situation concrète, faite d'une multitude de composantes. Et comme le remarque Thomas d'Aquin dans un autre texte, « plus on descend dans le détail, plus les exceptions se multiplient<sup>2</sup> ». Voyons cela d'un peu plus près.

D'une part, il nous faut d'abord reconnaître que la réflexion morale s'enracine dans un certain nombre de grandes valeurs que l'on peut qualifier d'universelles parce que l'ensemble des humains y adhèrent, du moins en théorie : justice, respect de la vie humaine, bienfaisance, solidarité, respect de la liberté, dignité de la personne, etc. Les grandes religions les ont souvent formulées sous la forme de commandements imposés par la divinité ou par le fondateur de la religion : « Tu ne tueras pas » ; « tu ne voleras pas », etc. La société occidentale pour sa part les a en partie exprimées sous la forme de chartes de droits de la personne : droit à la vie, droit à la liberté, etc. On peut parler ici d'une *dimension universelle* de la morale. Même si elles sont très générales, ces grandes valeurs sont extrêmement importantes pour l'élaboration des normes morales. C'est en référence à elles que les normes mises en place pourront trouver leur validité. Elles animent de l'intérieur toute la démarche de réflexion et constamment il faut y revenir pour vérifier l'orientation de celle-ci : « De quoi sommes-nous en train de parler ? Quelles valeurs sont en cause dans la situation que nous examinons ? Quels sont les droits qui sont en jeu ? ». Il est important de verbaliser et de se redire les grands principes qui sous-tendent l'argumentation et maintiennent ouverte la discussion. C'est en dernière analyse de la dignité de l'être humain qu'il est question.

Mais, nous l'avons dit, l'objectif de ce travail de réflexion est de dégager les implications de ces droits et de ces valeurs dans la situation sous examen. Il y a tout un effort de raisonnement à faire pour « particulariser » ces valeurs universelles, pour les « appliquer » à un réel concret, mais mouvant et variable, à un réel où

---

<sup>1</sup> Thomas D'AQUIN, *Somme théologique*, I-II, qu.96, a.1, ad 3, Paris, Les Éditions du Cerf, 1984, Tome 2, p.604.

<sup>2</sup> IDEM, *ouv.cité*, I-II, qu.94, a.4.

plusieurs valeurs peuvent être mises en cause de façon parfois contradictoire : « le bien des parents et le bien de l'enfant », « le droit à la vie et le droit à ne pas être l'objet d'un acharnement thérapeutique », etc.

Dans ce processus, on ne procède pas par déduction à partir d'un principe ou d'un tableau statistique, mais en mettant ensemble les nombreux éléments d'une situation concrète, en les pondérant à partir de situations analogues, en tirant profit de l'expérience acquise dans des circonstances semblables. Il s'agit d'une façon de faire qui implique un va et vient entre, d'une part, les principes et les valeurs, et, d'autre part l'expérience des intervenants. Processus qui conduira peu à peu à établir une norme d'action concrète susceptible d'éclairer une décision, mais une norme qui sera affectée d'un coefficient plus ou moins grand d'incertitude ou de variabilité. En effet, plus la situation est complexe et recouvre un ensemble de données considérable, plus elle exige un effort d'analyse et de raisonnement et plus la conclusion sera affectée d'un certain coefficient d'incertitude. On parle traditionnellement ici d'une certitude « morale » pour la distinguer de la certitude acquise au terme d'un raisonnement métaphysique ou scientifique. On l'appelle « morale » pour indiquer qu'elle est suffisante pour agir de façon prudente et ... moralement bonne.

On comprendra alors pourquoi il est tellement important, face à des problèmes nouveaux ou encore face à de nouvelles façons de poser des problèmes anciens, de favoriser le dialogue et l'échange d'expériences entre des intervenants et des spécialistes de diverses disciplines. C'est seulement au terme de ce dialogue qui permet de « mettre ensemble » les circonstances pertinentes de l'action, de les « composer » - on parlera d'un mode « compositif » et non « déductif » - c'est seulement au terme de ce dialogue que l'on pourra établir certaines normes concrètes, certains principes d'action qui seront appropriés à la situation et pourront guider – encore là d'une façon non automatique – la décision concrète de l'intervenant.

On retrouve ainsi l'importance de la casuistique entendue non plus comme pure application d'un précepte universel à des cas particuliers mais comme méthode de réflexion, partage d'expérience visant à mieux cerner une situation-type pour élaborer des critères appropriés. C'est cet aspect « noble » de la casuistique qu'ont mis en lumière deux moralistes américains Albert Jonsen et Stephen Toulmin dans un volume très éclairant intitulé *The Abuse of Casuistry. A History of Moral Reasoning*<sup>3</sup>. Ils montrent comment tout au long de l'histoire, la réflexion morale s'est orientée soit dans une direction théorique de légitimation ou de fondation, soit dans une direction pratique d'élaboration et d'application des normes. L'émergence contemporaine de la bioéthique puis de l'éthique appliquée ou sectorielle – qui selon eux est une « véritable renaissance de la casuistique » - cette émergence n'est qu'une manifestation du besoin de références et de normes concrètes qu'ont les personnes engagées dans les situations complexes de la vie humaine.

Le danger dans tout cela serait de privilégier une approche exclusivement juridique qui sacrifierait le texte de loi pour en faire l'unique point de départ de la réflexion. Au-delà de la formulation juridique, il faut remonter aux valeurs d'humanité qui sous-tendent le texte des lois ou des chartes et en fondent la validité. Un autre danger, dont on a maints exemples dans les discours moraux des derniers siècles, serait de sacrifier la norme concrète elle-même comme si elle était un absolu échappant aux vicissitudes de l'histoire. Au-delà de la norme et de la loi civile, il faut constamment revenir aux valeurs morales de base qui expriment les conditions de réalisation de l'humain, tout en demeurant très attentif aux développements historiques susceptibles de changer les données d'une situation. On pourra développer ainsi un

---

<sup>3</sup> University of California Press, 1989.

regard critique qui résiste au diktat des modes passagères ou à la sclérose des certitudes abusives.

Pierre Gaudette  
Professeur associé  
Faculté de théologie et de sciences religieuses  
Université Laval